

REPUBLIQUE FRANCAISE
TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
PROVINCE SUD

ASSEMBLEE PROVINCE

N° 85 - 90/APS

du 11 juillet 1990

AMPLIATIONS

- Com. Del.....	2
- Congrès.....	1
- A.P.S.....	32
- SGPS.....	4
- SAPS.....	4
- Payeur sud.....	1
- DPFD.....	6
- Archives.....	1
- JONC.....	1

DELIBERATION

fixant les tarifs de location
des terrains provinciaux de la région
de DUCOS-NUMBO

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi n°88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, en 1998 ;

A adopté en sa séance du 11 juillet 1990, les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} - Le prix de location des terrains provinciaux à vocation industrielle de la région de DUCOS-NUMBO est fixé ainsi qu'il suit :

- a) 180 francs par are et par mois, pour les locations d'une superficie inférieure ou égale à un hectare,
- b) 140 francs par are et par mois, pour les parties de locations comprises entre un hectare et cinq hectares, le premier hectare étant compté à 180 francs
- c) 110 francs par are et par mois, pour les parties de location excédant cinq hectares, les cinq premiers hectares étant comptés aux tarifs a et b ci-dessus.

Article 2 - La présente délibération sera transmise au commissaire délégué de la République et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique,

Le Président de séance,

Jean LEQUES